

Chers parents,

Depuis plusieurs années, des réunions sont organisées avec des parents correspondants représentant les parents de chaque niveau scolaire. Nous sommes heureux de constater que les échanges y sont fructueux.

Aussi, afin de renouveler les parents d'élèves pour l'année scolaire 2020-2021, nous vous faisons part de la charte, en souhaitant que vous serez nombreux à vous porter candidats.

CHARTRE DU PARENT CORRESPONDANT

Le parent correspondant s'engage à :

- Informer directement l'enseignant de toute remarque concernant sa classe,
- créer un climat de confiance,
- favoriser la communication et instaurer des liens entre les parents et l'équipe éducative,
- participer, à la demande des enseignants, à l'organisation des actions d'animation et de réflexion (fête de l'école, vente de tabliers, marché de Noël, marchathon, etc ...),
- susciter la participation d'autres parents à différentes manifestations,
- transmettre les questions des parents afin de les regrouper et de leur apporter des réponses,
- avoir un rôle d'accueil vis-à-vis des nouveaux parents dans l'établissement,
- faire remonter toute information pouvant nuire à un climat serein de l'Etablissement,
- participer aux 3 réunions au cours de l'année (20 h) et participer à la préparation des différentes manifestations de l'année.

Le parent correspondant doit éviter :

- d'agir seul,
- de remettre en cause les méthodes pédagogiques et éducatives,
- d'avoir une attitude négative,
- de s'interposer dans le dialogue parents-équipe enseignante,
- de ne percevoir le niveau qu'à travers son propre enfant,
- de cristalliser les revendications des parents,
- de donner son interprétation personnelle aux comptes rendus des réunions.

Ce n'est donc pas un délégué qui contrôle et revendique, mais un intermédiaire entre les parents, les enseignants et la directrice.

Son profil :

- être discret et faire preuve de discernement,
- être disponible, ouvert au dialogue, à l'écoute des autres,
- être patient et tolérant,
- être responsable, dynamique et créatif.

En résumé, agir dans un souci d'objectivité et d'efficacité.

En conclusion, le parent correspondant est volontaire pour assurer cette fonction et il en accepte en toute conscience la responsabilité qui résulte de son engagement.

Modalités :

- chaque niveau sera représenté par deux parents correspondants,
- une réunion sera organisée une fois par trimestre (en dehors des réunions ponctuelles pouvant apparaître selon les besoins), regroupant la direction, les coordinatrices de cycle, les parents correspondants, et les représentants de l'APEL,
- le secrétaire de séance rédigera un compte-rendu et l'adressera à la direction dans le courant de la semaine suivante avant diffusion aux familles. Il sera chargé de préparer l'ordre du jour de la réunion suivante,
- le parent correspondant sera désigné pour l'année scolaire.

Critères de recrutement :

- avoir un enfant scolarisé dans le niveau où l'on se présente.

Mode de recrutement :

- à partir de la liste des candidats, le conseil de direction choisit l'équipe des parents correspondants de l'année.

Vous trouverez ci-joint le coupon de candidature à retourner au secrétariat avant le 22 septembre.

Si votre candidature est retenue, nous vous informerons par courrier en vous précisant la date de la première réunion.